

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S)
0901.21.10	Cafés torréfiés, non décaféinés en grains	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
0901.21.29	Cafés torréfiés, non décaféinés, moulus, autrement présentés	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
1001.19.90 1001.99.90	Froments: blés durs destinés à la transformation de la minoterie Autres froments (blés) et méteils destinés à la transformation de la minoterie	QTOP* 296 000 tonnes	Exclusivement réservé aux minotiers tonne(s)
1001.19.10 1001.99.10 1003.90.10 1004.90.10	Froments : blés durs destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blés) et méteils destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orges destinées à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoines destinées à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 19 000 tonnes contingent global	tonne(s)
1006.30.31 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP 2 000 tonnes contingent global	tonne(s)
1101.00.10	Farines de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% conditionnées en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 30 tonnes	tonne(s)
	Farines de froment ayant un taux de cendre inférieur ou égal à 1% : autrement conditionnées	QTOP 300 tonnes	tonne(s)
1104.19.10	Grains d'orges aplatis ou en flocons destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 100 tonnes	tonne(s)
1601.00.41	Saucisses et saucissons fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner,	QUE et SHUE 15 tonnes UE contingent global	tonne(s)
1601.00.43	Saucisses et saucissons non fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner	QTOP 10 tonnes contingent global	tonne(s)
1601.00.51	Saucisses cuites fumées ou non fumées autres que de volaille, d'un poids ≤ à 1,3 kg, présentées autrement qu'en conserve	QTOP 100 tonnes contingent global	tonne(s)
1601.00.91 1602.39.10 1602.39.60 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande	QTOP 25 tonnes contingent global	tonne(s)
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP 50 tonnes	tonne(s)
1704.90.11	"Chocolats blancs" présentés en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP 0,600 tonne	tonne(s)
1806.32.90	Autres chocolats présentés en tablettes, barres ou bâtons, non fourrés à l'exclusion des bâtons de boulanger d'un poids < ou = 5g, carrés de dégustation d'un poids > ou = 5g et <= 10g, et goûters d'un poids > 10g et <= 25g	QTOP 10 tonnes	tonne(s)
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP 10 tonnes	tonne(s)

N° TD	MARCHANDISES	MESURES EN VIGUEUR	QUOTA(S) SOLLICITE(S)
1902.11.00 1902.19.00	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	QTOP 160 tonnes contingent global A l'exception des spécialités asiatiques sous forme de pâtes alimentaires	tonne(s)
2005.51.20 2005.51.30 2005.51.90 2005.99.10 2005.99.20 2005.99.30	Haricots aux saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain contenant de la viande à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg Autres haricots en grain à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g Lentilles garnies contenant de la viande à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs Lentilles garnies contenant des saucisses à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kgs Autres lentilles garnies, à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g	QTOP 6 tonnes contingent global	tonne(s)
2005.51.60	Flageolets au naturel à l'exception des contenances inférieures ou égales à 250 g et des contenances égales à 5 kg	QTOP 7 tonnes contingent global	tonne(s)
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	QTOP* 2 000 tonnes Nouvelle-Zélande et Australie exclusivement	tonne(s)
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	QTOP 50 tonnes A l'exception des cartons de type DASRI	tonne(s)

* Quota utilisé après avis de l'Agence rurale

Sigles utilisés

QUE
QHUE
QTOP
SHUE
STOP

Quota Union européenne
Quota hors Union européenne
Quota toutes origines et provenances
Suspendu hors Union européenne
Suspendu toutes origines et Provenances

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires Economiques – Service du Marché Intérieur et des Investissements au 23.26.64 ou 23.22.59
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi
2, rue Félix Ruseil – Port autonome – BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX*